



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 Décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

35 - NOMINATION SUR EMPLOI VACANT AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN ADJOINT D'ANIMATION AU SEIN DE LA DIRECTION VIE DE LA CITÉ - SERVICE EDUCATION

Il est exposé à l'assemblée qu'un agent a été recruté en contrat à durée déterminée afin de pallier l'absence pour raisons de santé du titulaire du poste.

L'agent ayant donné entière satisfaction, il est proposé au Conseil municipal sa nomination sur un emploi vacant au tableau des effectifs, au grade d'adjoint d'animation à temps non complet (33/35^{ème})

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Assurer l'accueil périscolaire,
- Prendre en charge des enfants et encadrer des animations sur les temps périscolaires,

- Assurer le service des repas à la cantine dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène,
- Assurer l'entretien des locaux et matériel utilisé,
- Participer aux manifestations « ville » ou « école ».

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 33 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

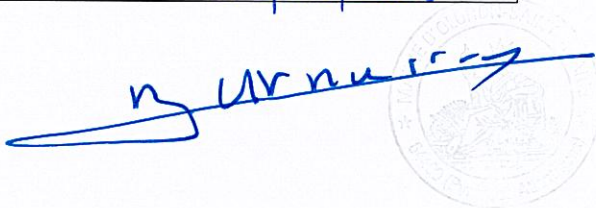
La modification du tableau des emplois prendra effet au **1er janvier 2026**.

Où il est exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

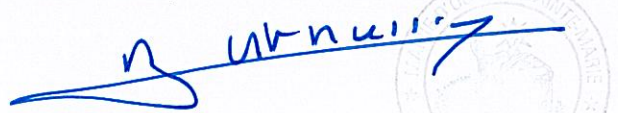
- **DÉCIDE** la nomination à temps non complet (33/35^{ème}) sur un emploi vacant au tableau des effectifs d'un agent d'animation et d'entretien, cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du **1er janvier 2026**.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Le Maire,



Bernard UTHURRY